



VILLE-ÉVRARD
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



Assistant socio-éducatif – Assistant(e) social(e)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès

93330 NEUILLY SUR MARNE

Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse :

59/61 rue Victor Hugo 93170 Bagnole

En transport

En Voiture :

LES CONTACTS :

- Coordinatrice de l'action sociale
Mme BOMPAYS
n.bompays@epsve.fr
01 43 09 32 97
- Coordinateur adjoint de l'action sociale, Monsieur SCORDIA
l.scordia@epsve.fr
01 43 09 30 55
- Secrétariat de la coordination de l'action sociale
Madame CASTANET
e.castanet@epsve.fr
01 43 09 30 46

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) «le Mas de Lisle», structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

PRESENTATION DU PÔLE OU DIRECTION

Présentation du pôle 93G12: dispositif sectoriel intervenant sur les communes de Bagnole, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas. Il comprend un CMP et un CATTP à Bagnole et un hôpital de jour.

Un site d'hospitalisation complète de 24 lits, 2 CSI ainsi qu'une unité intersectorielle « Alizé » pour malades chroniques sont situés à Neuilly-sur-Marne.

Le dispositif est renforcé de 2 places d'AFT et de 4 places d'hébergement associatif.

Composition de l'équipe sociale : 3 assistants de service social. Ils sont membres des équipes sectorielles.

Activité principale :

Aider les personnes en souffrance psychique, qui connaissent des difficultés sociales, ainsi que leurs familles, à retrouver leur autonomie et faciliter leur insertion.





IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure :

Autorité hiérarchique :

- Directeur des ressources humaines

Liaison technique :

- service de la coordination de l'action sociale

Autorité fonctionnelle :

- Médecin chef de pôle
- Médecin responsable d'unité

Horaire de travail :

semaine : 38 heures (1575 heures annuelles)

Description synthétique du poste :

Partie prenante(e) de l'équipe sectorielle, l'assistant(e) social(e) concourt à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles mentaux.

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Lieux d'intervention sur le secteur :

L'intervention de l'AS se situe principalement au CMP de Bagnolet

Au CMP

Dans le cadre d'un suivi ambulatoire pluridisciplinaire, l'assistant social intervient pour rétablir l'accès aux droits, favoriser la stabilisation et le maintien de la situation socio-économique du patient.

Il reçoit les patients suivis et/ou leur entourage dans le cadre de leurs projets individuels. Il travaille au maintien de la personne dans son tissu social en partenariat avec les institutions locales et départementales et tout lieu de ressources de proximité.

L'accompagnement inscrit dans un projet de réhabilitation psycho-sociale s'établit dans la durée.

Il contribue avec ses collègues du pôle social du secteur à ce qu'il y ait cohérence et articulation entre le travail ambulatoire et le temps d'hospitalisation. Il articule ses actions avec l'éducatrice spécialisée pour des prises en charge communes en complémentarité.

Il participe à la synthèse le 1^{er} lundi de chaque mois. Il est membre permanent du RESAD.

Il peut participer à la synthèse de l'UHTP selon l'ordre du jour.

Implication sur le secteur

Ce type d'organisation induit un travail de lien intra sectoriel quotidien. La concertation entre les 3 assistants de service social est indispensable. Ils s'organisent entre eux pour que l'équipe sociale soit présente à la réunion de pôle le jeudi après-midi.



Accompagnement individualisé dans le respect du projet thérapeutique

- Elle écoute, conseille, oriente et soutient les personnes prises en charge et leur famille. Elle offre un espace de parole, trait d'union entre le soin et la réalité sociale.
- Elle favorise l'accès aux soins et aux droits des usagers par l'information sur la législation sociale, sur les dispositifs sociaux, éducatifs et de réinsertion.
- Elle met en œuvre toutes les démarches de liaison et administratives permettant l'amélioration et la stabilisation de la situation socio-économique des personnes suivies.
- Accompagnée d'un soignant, elle peut se déplacer au domicile du patient afin d'évaluer sa situation sociale.

Aide à la réinsertion

- Elle aide les usagers à appréhender de façon globale leurs difficultés familiales, sociales, économiques, psychologiques et médicales.
- Par ses connaissances des réseaux et des partenaires, elle favorise l'insertion et la réinsertion des personnes en situation précaire.
- Elle contribue à toute action de prévention mise en place par le secteur.

Communication

- Elle participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires assistants sociaux et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'information sur les dispositifs sociaux et la législation médico-sociale.
- Elle répond, à la demande, aux questions des étudiants en médecine, en soins infirmiers et aides-soignants sur les aspects sociaux des prises en charge dans le cadre des mises en situation.

Participations institutionnelles

- Elle participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
- Afin de favoriser les collaborations avec tous les partenaires concernés par la prise en charge des patients, elle développe un travail de rencontre favorisant une meilleure complémentarité des actions.
- Elle participe, selon l'organisation prévue par le chef de secteur, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du secteur.
- Elle participe aux actions initiées par le Service de Coordination de l'Action Sociale, aux réunions et groupes de travail proposés.
- Elle participe, selon l'organisation prévue avec le chef de service, à l'élaboration du rapport d'activité du secteur ainsi qu'au rapport d'activité annuel du Service de Coordination de l'Action Sociale.

Comme tout agent de l'établissement, elle contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Le poste peut être amené à évoluer en fonction des projets du service et de la nécessité d'adapter la réponse sociale.



VILLE-EVRARD
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Signature de l'agent :



EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES